

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal										57/2016			
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	22/09	Prés.	13	Abs	10	Proc.	3	Votants	16

Par suite d'une convocation en date du vingt-deux septembre deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-sept septembre deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : DILLON Valérie à QUILLIEN Nicole, MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à ALBAN Marie-Françoise.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Subvention aux associations dont les dossiers sont à jour

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2016, certaines associations n'avaient pas fourni les justificatifs. Au vu du dossier complet fourni et des animations proposées, après avis de la Commission des Finances, les associations ci-dessous pourraient bénéficier d'une subvention pour l'année 2016.

ASSOCIATIONS	Proposition Commiss Finances	Vote CM du 27.09.16		A quitté la salle, n'a pas pris part au débat et au vote car membre d'une des associations	Votants
Association culturelle	1 000.00	Unanimité	1 000.00	Nicole QUILLIEN	14
Le Rallye des Trois Vallées	300.00	Majorité	250.00	1 abstention : Monique LE MINEZ	15
Meneurs et cavaliers	500.00	Unanimité	500.00		16
Club de plongée (en 2015, gratuité bassin)	522.00	Unanimité	500.00	Stéphane BOURDONCLE	15
OGEC (école Saint Maurice)	41 682.00	Unanimité	41 682.00		16

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer aux associations, pour l'année 2016, les montants tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2016,
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN



Pierre GARCIA
(Signature)

